

La place du français en usage au Québec dans *Le grand dictionnaire terminologique*

Communication présentée dans le cadre du colloque
international *Les français d'ici*

14 juin 2012

Office québécois
de la langue
française
Québec 

La place du français en usage au Québec dans *Le grand dictionnaire terminologique*

- La perception du français d'ici par l'Office québécois de la langue française
 - Les années 1960 et 1970
 - Les années 1980
 - Les années 2000
- Le traitement des québécismes de nos jours

La perception du français d'ici par l'OQLF : Les années 1960 et 1970

- Préoccupation : place grandissante de l'anglais dans les sphères de la vie publique et privée
- L'État doit sauvegarder et enrichir la langue en usage au Canada français
- L'orientation de l'usage découle du mandat de l'Office
- *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965) : alignement inconditionnel sur le français des grandes villes d'expression française dans le monde
- Divergences acceptables du lexique : pas de double emploi avec un mot du français dit « international » et désignation de réalités nord-américaines

La perception du français d'ici par l'OQLF : Les années 1960 et 1970

- *Canadianismes de bon aloi* (1969) : soixante-deux mots « bien faits » et acceptables
- À partir de 1970 : grands chantiers terminologiques (on y constate encore un alignement sur le français de France)
- 1974 : naissance du GDT (appelé alors BTQ) constitué de
 - Vocabulaires spécialisés produits à l'interne
 - Terminologies diverses stockées
 - Travail quotidien des terminologues

La perception du français d'ici par l'OQLF : Les années 1980

- *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes (1985)* porte essentiellement sur l'aspect lexical de la langue
- Constat : québécismes doivent être pris en compte objectivement dans les travaux de l'Office
- Pas d'assise forte pour guider le terminologue dans sa pratique quotidienne : critères d'acceptation ou de rejet demeurent imparfaits
- Conclusion de l'énoncé : on ne préconise plus « un alignement inconditionnel sur une forme unique de français imposée de l'extérieur », mais on « n'entend pas non plus encourager la formation d'une langue québécoise détachée de ses sources européennes ».

La perception du français d'ici par l'OQLF : Les années 2000

- GDT accessible gratuitement sur Internet
- *Politique de l'officialisation linguistique (2001)* : « En ce qui concerne les réalités déjà dénommées au Québec par un terme différent de celui en usage en France, mais qui respecte la norme linguistique en vigueur à l'Office, c'est le terme en usage au Québec qui sera privilégié. »

☆☆☆☆☆

borne d'incendie

Domaine protection contre l'incendie > installation de protection-incendie

Auteur Office québécois de la langue française, 2004

Définition
Prise d'eau en forme de petite colonne, branchée sur une canalisation publique au-dessus du niveau du sol, à laquelle sont raccordés les flexibles de lutte contre l'incendie.

✓ Termes privilégiés

borne d'incendie	n. f.	Le terme <i>borne-fontaine</i> est utilisé au Québec depuis le XIX ^e siècle pour désigner une borne d'incendie située habituellement en bordure des rues. Il appartient surtout à la langue courante, mais plusieurs municipalités, services d'incendie et entreprises du Canada l'emploient également comme terme technique. En Europe surtout, <i>borne-fontaine</i> sert à désigner une prise d'eau communautaire pour usage domestique, en forme de borne. Le terme <i>hydrant</i> , d'origine anglo-américaine, a déjà été utilisé assez couramment au Québec, mais, critiqué comme emprunt à l'anglais, il est presque complètement sorti de l'usage au profit des termes <i>borne d'incendie</i> et <i>borne-fontaine</i> . <i>Hydrant</i> connaît cependant un certain usage en France, en Belgique et en Suisse romande (où il a toutefois transité par l'allemand). Par ailleurs, la variante <i>hydrante</i> est utilisée en Suisse romande pour désigner une borne d'incendie; elle constitue un emprunt fait à l'allemand <i>Hydrant</i> . Il ne faut pas confondre le terme <i>borne d'incendie</i> avec le terme <i>bouche d'incendie</i> , qui désigne la prise d'eau installée sous une chaussée ou un trottoir et affleurant le sol.
borne-fontaine	n. f.	
<small>Canada</small>		
poteau d'incendie	n. m.	
hydrante	n. f.	

Suisse

! Terme à usage restreint

hydrant	n. m.
---------	-------

Traitement des québécismes de nos jours

- GDT actuel témoigne de différentes périodes (dates sur les fiches) et d'une certaine part de subjectivité dans le traitement des québécismes
- Passage d'un alignement quasi inconditionnel sur une norme exogène à une certaine ouverture aux particularités lexicales du français québécois
- Ouverture aux québécismes se fait dans le cadre des situations officielles de communication (registre neutre ou soutenu)
- Domaines de spécialité échappent davantage à la subjectivité
- Carrefour langue de spécialité et langue courante : appui sur les bases de la description lexicographique d'un français québécois standard (FRANQUS)

Traitement des québécismes de nos jours

Une nouvelle réflexion

- Deux dernières années : plan de redressement
- But :
 - uniformiser la présentation des données
 - réduire la disparité entre les fiches anciennes et récentes
- Constat : contradictions dans le traitement des québécismes entre nos pratiques et nos grandes orientations d'hier et d'aujourd'hui
- Réflexions seront alimentées par l'examen de plusieurs cas d'espèces



dépanneuse

Domaine industrie automobile > véhicule de transport routier

Auteur Office québécois de la langue française, 2011

Définition

Véhicule routier spécialement adapté pour dépanner ou remorquer un véhicule en panne ou accidenté.

Notes

La dépanneuse peut être munie d'une petite grue, d'un treuil ou d'un plateau pour soulever et éventuellement charger le véhicule à remorquer.



Terme privilégié

dépanneuse n. f.

Dérivé du verbe *remorquer* au sens de « tirer un véhicule sans moteur ou qui n'est pas en état de rouler », le terme *remorqueuse*, très courant au Québec, est sporadiquement attesté pour désigner le même concept dans certaines régions de France, notamment en Bretagne.



Terme à usage restreint

remorqueuse n. f.
Canada
langue courante



machine à laver

Domaine équipement ménager > machine à laver

Auteur Office québécois de la langue française, 2012

Définition

Appareil électroménager qui sert à laver, à rincer et à essorer le linge.



Termes privilégiés

machine à laver n. f.

laveuse n. f.

Québec

lave-linge n. m.

Le terme *lave-linge* est nettement plus courant en français européen. Il est par ailleurs invariable.

Lessiveuse désigne un appareil qui servait à laver le linge en le faisant bouillir.



Terme à usage restreint

lessiveuse n. f.

désuet

Conclusion

- Nécessité d'une prise de position rassembleuse et satisfaisante, notamment dans le traitement des particularités du français d'ici
- Appui souhaité de la part des chercheurs et des observateurs de la langue

www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca

Office québécois
de la langue
française
Québec 

